ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 20 JANVIER 2009

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 20 janvier 2009 à 20 heures.

Sont présents : M.Éric Maltais, conseiller

M. Luc Cauchon, conseiller M. Rosaire Dufour, conseiller M. Réal Asselin, conseiller Mme Noëlla Dufour, conseillère M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics M. Marc Bussières, directeur du service des loisirs

NO. 8916-01-09 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ayant soin de laisser le varia ouvert.

NO. 8917-01-09 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 16 janvier 2009.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée ordinaire du mardi 9 décembre 2008
- Assemblée extraordinaire du mardi 9 décembre 2008
- Ouverture des soumissions du 16 décembre 2008 Gestion parasitaire
- Assemblée extraordinaire du mardi 13 janvier 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 8918-01-09 COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2008

Les comptes à payer du mois de décembre 2008 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 562 621,25 \$, certificat de crédit no. 09-01-0021 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

NO. 8919-01-09 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

 Hockey Jeunesse, tournoi Bantam, Midget, Junior 	350 \$
 Hockey Jeunesse, tournoi Novice, Atome, Pee-Wee 	250 \$
• Tournoi de curling de la Ville de Clermont 12, 13, 14 et 15 mars 2009	1 400 \$
 Centre d'études collégiales en Charlevoix 	300 \$

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8920-01-09 CONGRÈS DE LA F.Q.M. – SEPTEMBRE 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que les membres du conseil municipal soient autorisés à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec les 24, 25 et 26 septembre 2009.

NO. 8921-01-09 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Inter Groupe Dubois, nous faisait connaître les conditions et les primes pour le renouvellement des assurances de dommages pour la période du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2010, pour les polices suivantes :

- Police BI & I # 91704223-04
- Police Groupe South Western # 50113703
- Police Groupe Commerce combinée commerciale # 335-3761
- Police Groupe commerce automobile # 479-1142

Et ce aux conditions suivantes :

- > Même couverture que pour l'année 2008
- Mêmes franchises
- > Prime:

Police véhicules & machineries : 6 054,30 \$
 Police combiné commerciale et responsabilité civile : 33 732,23 \$
 Police responsabilité civile des officiers publics : 6 123,36 \$
 Police bouilloire et machines 3 480,37 \$

TOTAL, taxes incluses 49 390,26 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu de renouveler le portefeuille d'assurances aux conditions transmises par la compagnie Inter Groupe Dubois.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Gilles Dubois, Inter Groupe Dubois, 73 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1C2.

NO. 8922-01-09 VENTE D'UN TERRAIN À DONATIENNE BOUDREAULT ET PIERRE D'ASTOUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à Madame Donatienne Boudreault et monsieur Pierre d'Astous, 50, rue de la Forêt, Notre-Dame-Des-Monts, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 062 350 du cadastre du Québec dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 030,0 mètres carrés, pour un coût total de 18 020,49 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 16 janvier 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir, le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Donatienne Boudreault et monsieur Pierre D'Astous, 50, rue de la Forêt, Notre-Dame-des-Monts (Québec) GOT 1L0, ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 8923-01-09 CONTRAT DE GESTION PARASITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la gestion parasitaire pour l'année 2009.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 16 décembre 2008 et que la soumission conforme la plus basse a été présentée par la firme Maheu & Maheu Inc. se détaillant comme suit :

Gestion parasitaire 2 200,00 \$ / année Gestion d'un contrôle d'odeur 144,00 \$ / année

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont retient la soumission de la firme Maheu & Maheu Inc. et lui confie la gestion parasitaire pour l'année 2009 aux coûts mentionnés ci-haut.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-Philippe Tremblay directeur régional, Maheu & Maheu, 710 rue Bouvier, bureau 195, Québec, Qc G2J 1C2 ainsi qu'à monsieur Dan Lavoie, Déprédation D.L. (extermination), 84 Chemin des Lacs, Clermont, Qc G4A 1A9.

NO. 8924-01-09 DÉROGATION MINEURE REINE BERGERON – ANDRÉ FORTIN

CONSIDÉRANT QUE Madame Reine Bergeron demeurant au 37 rue Lamontagne, a déposé une demande de dérogation mineure le 9 décembre 2008, afin de réputer conforme l'écart de hauteur entre deux bâtiments principaux voisins à 42 % alors que l'article 5.5 du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la ville de Clermont stipule que la hauteur de toute habitation ne doit pas différer de plus de 30 % par rapport aux habitations situées de chaque côté et sur la même rue.

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans un secteur isolé de la rue et qu'il s'agit de la dernière construction possible;

CONSIDERANT QUE l'écart perçut entre les deux maisons vient plus de la hauteur de la fondation par rapport à la rue;

CONSIDERANT QU'afin de corriger la situation, il faudrait remblayer le terrain en façade et du côté gauche de la maison, donc aucun changement du côté de la maison voisine;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la dérogation mineure telle que proposée, par sa résolution no. 2009-01-140:

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogation telle que présentée.

Que la présente résolution soit adressée à madame Reine Bergeron et monsieur André Fortin, 37 rue Lamontagne, Clermont (Québec) G4A 1E8 ainsi qu'à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 8925-01-09 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'article 112, 3^e alinéa de la loi sur les Cités et Villes du Québec prévoit que le conseil municipal peut procéder à la nomination d'un directeur général adjoint qui remplace le directeur général en cas d'absence ou d'empêchement ;

ATTENDU QUE le conseil municipal croit opportun de se prévaloir des dispositions de cet article et de procéder à la nomination d'un directeur général adjoint;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont nomme monsieur Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics de la municipalité au titre de directeur général adjoint.

NO. 8926-01-09 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 6 – 9002-7210 QUEBEC INC.

ATTENDU QUE les Villes de Clermont et de La Malbaie ont conclu une entente pour la fourniture d'eau potable et qu'un protocole d'entente initial a été signé entre les parties;

ATTENDU QU'une entente spécifique a été signée pour divers travaux non prévus initialement:

ATTENDU QUE la résolution no. 8618-07-07 octroie le contrat d'ajout d'une conduite d'eau potable et d'égout sur le Chemin des Lacs à la firme 9002-7210 Québec Inc. (Éric Tremblay).

ATTENDU QUE l'ingénieur gérant de projet pour la Ville de Clermont, M.Gilles Filion, ing., recommande d'effectuer le paiement demandé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Rosaire Dufour, appuyé par Eric Maltais et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 6 à la compagnie 9002-7210 Québec Inc. au montant de 48 530,40 \$ incluant les taxes. De ce montant une somme de 4 437,00 \$ est assumée par la Ville de Clermont et le solde de 44 093,40 \$ sera assumé par la Ville de La Malbaie.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur Éric Tremblay, 9002-7210 Québec Inc., à Monsieur Gilles Filion, ing. de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc., gérant de projet pour la Ville de Clermont afin que celuici assure le suivi et la coordination avec l'entrepreneur.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 20 JANVIER 2009

NO. 8927-01-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE							
Il est proposé par Monsieur le c l'assemblée soit levée à 20 h 15.	conseiller	Réal	Asselin	et	dûment	résolu	que
			Jear	ı-Pi	erre Gag	jnon, m	aire

Brigitte Harvey, directrice générale